

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 11 MARS 2024  
TS/NC**

Envoyé en préfecture le 13/03/2024  
Reçu en préfecture le 13/03/2024  
Publié le  
ID : 055-215501222-20240313-2024\_017-DE

**Objet : Cession de l'immeuble 2-4 rue des Colins)**

**N° : DCM2024/017**

**PUBLIÉE LE : 19/03/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le lundi onze mars à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 4 mars 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Angélique GÉNART donne pouvoir à Elise THIRIOT

Benoît REYRE donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Florent CARÉ donne pouvoir à Patrick BARREY

Claude LAURENT donne pouvoir à Gérald CAHU

Annette DABIT donne pouvoir à Martine MARCHAND

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Martine JONVILLE

Laila AHADDAR donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Bruno MAUD'HEUX donne pouvoir à Edmond GUILLERY

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

**Conseillers en exercice : Présents : 16 - Absents : 3 – Pouvoirs : 10 - Votants : 26**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral 2018-2106 du 13 septembre 2018 déclarant d'utilité publique l'Opération de Restauration Immobilière sur l'immeuble cadastré AB 260-261 sis 2-4 rue des Colins ;*

*Vu l'avis des Domaines du 05 novembre 2020 ;*

*Vu la délibération 21/24 du 08 février 2021 autorisant l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 260-261 sis 2-4 rue des Colins dans la perspective de la remise sur le marché pour une acquisition et une réhabilitation par un opérateur privé ;*

*Vu l'acquisition du bien par acte de vente du 03/04/2023 ;*

*Vu la délibération 2023/062 du 11 avril 2023 demandant la prolongation de 5 ans des effets de la DUP ;*

*Vu l'arrêté préfectoral 2023-2282 du 11 septembre 2023 portant prorogation de la DUP concernant le projet ORI ;*

*Vu l'avis du Domaine du 11 mai 2023 ;*

*Vu l'avis rendu par la commission du 21 février 2024;*

*Considérant l'offre de la SCI Les Remparts représentée par Monsieur OUDIN Alain en date du 31 décembre 2023 ;*

*Considérant que la ville est propriétaire de l'immeuble cadastré AB 260-261 sis 2-4 rue des Colins ;*

*Considérant l'intérêt de céder cet immeuble avant la clôture de la DUP afin que les travaux prescrits soient réalisés ;*

*Considérant l'avis favorable de la commission du 21 février 2024 ;*

***Monsieur LEMOINE reprend sa place au sein de l'assemblée***

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la cession de l'immeuble cadastré AB 260-261 sis 2-4 rue des Colins à la SCI Les Remparts représentée par Monsieur OUDIN Alain, domiciliée 49 rue du Cardinal de Retz 55200 Ville Issey au prix de 23 400€ HT ;
- **DE DIRE** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

055-215501222-20240313-2024\_017-DE

- **D'APPROUVER** la cession de l'immeuble cadastré AB 260-26 Remparts représentée par Monsieur OUDIN Alain, domiciliée 49 Issey au prix de 23 400€ HT ;
- **DE DIRE** que l'ensemble des frais d'acte et de publication au service de la Publicité Foncière sera pris en charge par l'acquéreur ; la transaction sera conclue par acte notarié par l'office SCP DROUIN et PAUL sise 23 rue des Capucins à COMMERCY (55200) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire  
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**